

«contrôlés» par la propriété de l'entreprise privée.

C'est pourquoi je suis d'avis qu'il est inconcevable de voir que la ville de Québec, la capitale de la province de Québec, ne soit pas dotée d'un poste qui soit la propriété de la société Radio-Canada.

Je me souviens qu'il y a quelques années, dans cette enceinte, un des critiques les plus sévères de Radio-Canada était nul autre que l'ancien député conservateur de Roberval, M. Tremblay, à qui les journaux de Québec ont accordé une grande manchette, ces jours derniers, parce qu'il avait dénoncé la Commission royale d'enquête sur le biculturalisme et le bilinguisme comme un piège tendu aux Canadiens français. C'est le même M. Tremblay, l'ancien député conservateur de Roberval, qui dit «non» à la Confédération.

Monsieur le président, je ne sais pas si ces propos reflètent ceux du député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill), ou encore l'opinion du parti conservateur; je dis cela sans amertume, tout simplement pour taquiner.

Je crois que si nous avions un poste de télévision française de l'État dans la ville de Québec, nous pourrions grandement contribuer à l'unité et à la solidarité entre tous les Canadiens, et nous pourrions également empêcher des gens comme M. Tremblay de tenir des propos injustes, odieux et déplorables.

Monsieur le président, je termine donc en insistant pour que nous ayons sans délai un poste de télévision française dans la ville de Québec.

(Traduction)

L'hon. M. Pickersgill: On me dit que la station doit s'ouvrir en septembre 1964.

M. Cowan: Monsieur le président, et membres de la Chambre des communes, je regrette énormément de me trouver ici ce soir et de prendre la parole le 21 décembre. Je me rends compte qu'on applique une forme modifiée de clôture, je suis prêt à l'admettre. Je suis membre de la Chambre depuis septembre 1962. Je désirais vivement prendre la parole sur les questions relatives à Radio-Canada pendant tout ce temps-là mais pas une fois l'occasion m'a-t-elle été donnée d'exprimer une opinion sur le fonctionnement de Radio-Canada et je siège du côté du gouvernement depuis le 22 avril.

Le vendredi 13 décembre, l'honorable représentant de Burnaby-Coquitlam a demandé très justement que l'on rectifie une erreur qui avait été commise dans un bulletin d'information de Radio-Canada. Le porte-parole de Radio-Canada à la Chambre lui a répondu,

[M. Choquette.]

comme en fait foi la page 6138 du compte rendu ce qui suit:

Si la société Radio-Canada s'est trompée, un honorable député peut relever l'erreur au cours d'un débat...

Je tiens à dire carrément au comité qu'il n'a pas été possible de discuter de Radio-Canada depuis que je suis arrivé à la Chambre au mois de septembre cette année. L'honorable député de Burnaby-Coquitlam a eu bien raison d'agir comme il l'a fait. Il voulait simplement faire rectifier un bulletin d'information erroné. Il y a suffisamment longtemps que je m'intéresse aux nouvelles pour reconnaître une fausse nouvelle lorsque j'en vois une; accuser quelqu'un de vouloir discipliner ou de chercher à censurer Radio-Canada parce qu'il a voulu faire rectifier une erreur, c'est indigne des représentants de la Chambre. La réponse donnée à l'honorable représentant me répugne et je tiens à le lui faire savoir.

Je participe au débat sur les crédits de Radio-Canada parce que je veux savoir ce que nous avons sur les bras. S'agit-il d'un éléphant blanc qu'il nous faut nourrir ou d'un cancer qui nous dévore? Les honorables députés peuvent choisir l'image qui leur plaît, car l'une et l'autre s'applique. On nous demande de voter \$87,644,900 à Radio-Canada pour l'année financière 1963-1964. Pour l'année financière 1959-1960, il y a quatre ans de cela, les crédits de Radio-Canada s'élevaient à \$69,641,975. Ils ont donc augmenté de \$18,002,925 ou de 25.85 p. 100 en quatre ans. Les dépenses de la Société Radio-Canada, organisme qui relève du gouvernement, ont augmenté de 25 p. 100 en quatre ans et, si personne n'y voit, elles ne s'arrêteront pas là.

Je suis certain que Radio-Canada ne sait pas ce qui se passe dans le domaine de la radiodiffusion. Je représente la circonscription d'York-Humber et j'ai un collègue libéral très compétent en la personne de l'honorable député d'York-Ouest qui, tout le monde le sait, est M. Leonard Kelly. Nous sommes les deux seuls députés à avoir dans nos circonscriptions de Toronto ce qu'on appelle communément «la télévision payante» ou, comme on devrait plutôt l'appeler «le cinéma à la maison par la télévision». Nous demande-t-on jamais, à «Red» Kelly et à moi, de faire des suggestions au sujet de la télévision? Que savons-nous de la télévision?

Nous avons environ 5,000 abonnés au service en circuit fermé «Theatre in the home TV» dans nos circonscriptions et nous avons la prétention de dire que nous en savons quelque chose. Je tiens à signaler que c'est moi qui ai présenté pour la première fois au Canada les événements sportifs en circuit fermé à la télévision. J'étais administrateur